



Florent Pouponneau

**La politique française de
non-prolifération nucléaire**

De la division du travail diplomatique



Florent Pouponneau

**La politique française de
non-prolifération nucléaire**

De la division du travail diplomatique

Introduction

La « lutte contre la prolifération nucléaire », c'est-à-dire la politique de contrôle de la distribution internationale des armements nucléaires, est présentée par le gouvernement français comme une priorité de son action extérieure visant à préserver la paix et la sécurité du monde. Cette politique publique mobilise une multitude d'acteurs, de services et de ressources administratifs puisqu'il s'agit à la fois de réguler des transferts de connaissances et de biens jugés sensibles, de surveiller des activités nucléaires étrangères, de défendre des positions lors de négociations multilatérales, d'adopter des sanctions économiques ou encore d'évaluer la possibilité de détruire par la force armée des sites industriels. Surtout, depuis 2003, une série d'initiatives diplomatiques prises dans les compétitions et les marchandages internationaux déployés autour de la question du programme nucléaire de l'Iran a été l'occasion pour les représentants de la France de souligner la place particulière de leur pays dans le monde. Pour autant, ce qui se veut évident ne va pas de soi. Longtemps, les acteurs diplomatiques français (les diplomates du Quai d'Orsay, mais aussi les fonctionnaires du ministère de la Défense ou du Commissariat à l'énergie atomique et les responsables politiques) se sont distingués sur la question de la prolifération nucléaire par leur refus de se conformer et de participer aux normes et aux institutions multilatérales mises en place à l'instigation des États-Unis. Entre les années 1950 et 1970, le gouvernement français s'est engagé dans plusieurs ventes d'installations et de matières nucléaires à l'étranger (Corée du Sud, Inde, Irak, Iran, Israël, Pakistan...) qui ont suscité des controverses sur leurs potentiels militaires au sein même de l'appareil d'État. Si la politique d'exportation nucléaire évolue au milieu des années 1970, ce n'est qu'au début des années 1990 que la diplomatie française s'inscrit pleinement dans les dispositifs multilatéraux existants et qu'elle contribue à leur renforcement¹. Comment expliquer que la France soit devenue l'un des principaux promoteurs de la norme internationale de non-prolifération nucléaire après s'en être tenue à distance ?

Pour répondre à cette question, et ainsi rendre raison d'un changement en politique internationale, ce livre s'appuie sur les démarches ordinaires

¹ Bruno Tertrais, « France and Nuclear Nonproliferation. From Benign Neglect to Active Promotion », in Olav Njølstad, ed., *Nuclear Proliferation and International Order*, Londres et New York, Routledge, 2011, p. 217-226.

et les acquis généraux des sciences sociales contre l'idée commune d'une rupture méthodologique et théorique de l'étude des relations internationales². Il revient ainsi sur un objet « canonique » des Relations internationales – la politique étrangère des États dans le domaine de la sécurité – en mettant résolument à l'épreuve les catégories spécifiques de la discipline parmi les plus installées : l'anarchie, le rééquilibrage de la puissance, l'unipolarité ou encore l'intérêt national. Par ailleurs, dès lors qu'on admet que les interactions interétatiques ne sont pas *a priori* différentes des autres interactions sociales, en ce qu'elles ne se déroulent pas dans un vide, on doit penser comment les relations objectives qui s'instaurent entre les États façonnent ce qu'ils font et ce qu'ils sont, étant entendu que ces institutions n'agissent pas « comme un seul homme ». Ce livre refuse donc aussi d'opposer deux approches classiques de l'analyse de la politique internationale: l'étude des processus internes aux États et l'étude des propriétés du système international. Il aborde ainsi les contraintes du système international d'un point de vue non conventionnel. Ces contraintes sont traquées dans les effets qu'elles exercent sur les luttes et les alliances entre les différentes bureaucraties intervenant dans la définition de la politique de non-prolifération et sur les représentations et les actions des diplomates, hauts fonctionnaires et responsables politiques impliqués. Si la politique française de non-prolifération des armements nucléaires a été prise comme objet, c'est qu'elle apparaît particulièrement apte à manifester les recompositions en cours du système international, à condition d'aborder ce domaine d'action autrement qu'on le fait habituellement et d'adopter un dispositif d'enquête permettant de saisir le global dans le local.

Un révélateur des transformations du système international

La question de la prolifération nucléaire, loin d'être un aspect marginal de la politique internationale³, touche directement à l'organisation et à la distribution sociale de la violence. Tout d'abord, les politiques de contrôle de la diffusion des armes nucléaires prennent place dans un ensemble d'institutions, de règles de droit et d'accords multilatéraux. Le principal dispositif juridique en la matière est le Traité sur la non-prolifération des

² L'objectif de ce décloisonnement n'est pas seulement d'enrichir le regard posé sur l'international, il s'agit aussi de revisiter, à travers un objet d'étude en grande partie abandonné aux seuls spécialistes (américains) des relations internationales, des questions classiques de la science politique : le pouvoir étatique, la reproduction de l'ordre social, la question de la décision, l'analyse de la bureaucratie ou encore la circulation internationale des normes.

³ À la suite de M. Weber, la politique est définie comme l'ensemble des efforts faits en vue de participer au pouvoir ou d'influer sur sa répartition : Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, coll. 10/18, 1963 (1959), p. 125.

armes nucléaires (TNP) de 1968 que la France n'a ratifié qu'en juillet 1992 (c'est le dernier membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies à l'avoir fait). Ce traité ne reconnaît comme détenteurs d'armes nucléaires que les États qui ont procédé à un essai nucléaire avant le 1^{er} janvier 1967, un groupe d'États qui correspond aujourd'hui, de fait, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie)⁴. Ces États s'engagent à faciliter l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire et à prendre des mesures de désarmement, tandis que les autres signataires renoncent à acquérir des armes nucléaires ou à aider à l'acquisition d'un tel armement (le TNP compte 189 États membres en 2014). Avec l'entrée en vigueur de ce traité en 1970, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une organisation « apparentée » au système des Nations unies, est chargée de veiller, à l'aide notamment d'un corps d'inspecteurs, au respect des accords de garantie que les États signataires du TNP doivent signer avec elle. Ces documents interdisent à ces derniers d'utiliser à des fins militaires les installations et matières nucléaires concernées. Pour éviter que la coopération nucléaire civile soit détournée, des réunions entre pays exportateurs de technologies nucléaires ont été également mises en place. Ainsi, au sein du comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires, des directives concernant l'exportation de certains produits ont été élaborées et les ventes sont examinées. Par ailleurs, depuis les années 1990, le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne ont voté une série de sanctions contre des pays accusés d'activités « proliférantes » (la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran). De plus, des actions militaires ont été menées contre l'Irak au nom de la non-prolifération et d'autres pays, dont l'Iran, ont été menacés d'un usage de la force, par la France notamment, et ont fait l'objet d'actions clandestines visant à ralentir leurs programmes nucléaires. Dans ce contexte, le nombre d'États communément reconnus comme possédant des armes nucléaires demeure restreint. Il s'élève à neuf avec les membres permanents du Conseil de sécurité, les trois pays qui n'ont pas ratifié le TNP (Israël, l'Inde et le Pakistan) et la Corée du Nord qui s'est retirée de ce traité en 2006. Or, la valeur particulière de l'arme nucléaire, à la capacité de destruction inégalée, dépasse le seul cadre militaire et stratégique pour atteindre de puissants effets politiques et symboliques qui participent à la reproduction des rapports de domination entre les États⁵. L'ensemble des pratiques soustrayant une ressource militaire à la compétition libre

⁴ Au moment où le TNP est négocié et ouvert à la signature, c'est encore la République de Chine (Taïwan) qui occupe le siège chinois à l'ONU.

⁵ Ainsi, nous le verrons, les autorités françaises affirment que la possession de l'arme atomique est l'un des principaux moyens d'assurer la souveraineté et l'influence de la France sur les affaires du monde.

entre les États au nom de la « non-prolifération » peut ainsi être renvoyé à l'existence d'un « oligopole » au sens de Norbert Élias, c'est-à-dire à un « système d'interdépendances dans lequel des individus ou des groupes d'individus limitent ou règlent par la menace de la violence directe ou indirecte l'accès à certaines chances convoitées par tout le monde »⁶.

La préoccupation des chercheurs et des « experts » pour la multiplication des puissances nucléaires est ancienne. Par exemple, dès 1957, Morton Kaplan justifie la politique de non-prolifération en définissant comme ingérable le système international de veto individuel, une configuration dans laquelle chacun des acteurs est doté d'une force nucléaire de « seconde frappe »⁷. Toutefois, avec l'affrontement et la vulnérabilité réciproque des États-Unis et de l'Union soviétique, l'intérêt pour l'arme atomique se déplace vers les conditions du succès de la dissuasion (ou de l'« équilibre de la terreur »). Ce n'est qu'après l'effondrement de l'URSS que la thématique de la (non-)prolifération prend une ampleur inédite et considérable. L'essentiel des travaux, souvent marqués par un mélange des genres dans lequel les propositions théoriques côtoient des considérations d'ordre pratique, reprend les préoccupations médiatiquement et politiquement constituées sur le sujet en se concentrant sur les causes et les conséquences de la dissémination du nucléaire militaire⁸. Même si le questionnement de ce livre est autre, retracer à grands traits les perspectives de ces études permet de révéler des premiers éléments sur la manière dont les acteurs appréhendent la réalité pratique. Bien que certains auteurs insistent sur le poids des luttes politiques et bureaucratiques au sein des États, la plupart des travaux qui s'intéressent à la « décision » de se doter d'un arsenal nucléaire mettent en évidence la volonté des États d'augmenter leur sécurité, leur prestige et leur influence⁹. En ce sens, un programme nucléaire militaire de l'Iran aurait pour objectif d'empêcher

⁶ Norbert Élias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 2003 (1969), p. 86.

⁷ Morton A. Kaplan, *System and Process in International Politics*, Colchester, ECPR Press, 2005 (1957), p. 57-58. Dans le langage de la stratégie militaire, avoir une capacité nucléaire de seconde frappe, c'est être en mesure de riposter à une première attaque nucléaire.

⁸ Scott D. Sagan, « The Causes and Consequences of Nuclear Proliferation », *Annual Review of Political Science*, 14, 2011, p. 225-244.

⁹ Peter R. Lavoy, « Nuclear Myths and the Causes of Nuclear Proliferation », in Zachary S. Davis, Benjamin Frankel, eds., *The Proliferation Puzzle: Why Nuclear Weapons Spread and What Results*, Londres, Frank Cass, 1993, p. 192-212 ; Steven Flank, « Exploding the Black Box. The Historical Sociology of Nuclear Proliferation », *Security Studies*, 3 (2), 1993-1994, p. 259-294 ; Scott D. Sagan, « Why Do States Build Nuclear Weapons? Three Models in Search of a Bomb », *International Security*, 21 (3), 1996-1997, p. 54-86 ; William C. Potter, Gaukhar Mukhatzhanova, « Divining Nuclear Intentions », *International Security*, 33 (1), 2008, p. 139-169.

une agression des États-Unis et la politique de non-prolifération américaine devrait chercher à réduire le sentiment d'insécurité des dirigeants iraniens¹⁰. Cette vision est, nous le verrons, très proche des représentations et des rationalisations de certains acteurs diplomatiques français. Par ailleurs, la grande majorité des travaux souligne le risque de guerre qu'implique la prolifération en mettant en avant l'éventualité d'accidents, la dangerosité des nouveaux gouvernements aspirants, les dynamiques d'« effet de domino » ou encore la possibilité d'un terrorisme nucléaire¹¹. En postulant une rationalité des acteurs, certains auteurs se distinguent en avançant que la diffusion des armes nucléaires conduit au contraire à pacifier les relations entre États¹². Contre l'« alarmisme nucléaire », les effets contre-productifs, voire négatifs, de l'imposition de la norme de non-prolifération sont également parfois soulignés¹³. Ce clivage se retrouve chez les acteurs étudiés. La première approche, qui tend à considérer que la politique de non-prolifération va de soi, est celle du gouvernement français depuis le début des années 1990 ; le deuxième point de vue, organisé autour du principe que toutes les nations sont égales, constitue la posture gaullienne des années 1960 qui survit encore aujourd'hui parmi les élites françaises.

Dans le prolongement de ces perspectives, les analyses des pratiques gouvernementales de non-prolifération tendent à se focaliser sur l'action à l'égard des pays « proliférants » (pour notamment évaluer l'efficacité des stratégies adoptées, les activités et les intentions des acteurs ciblés ou encore les risques induits par le développement du commerce du nucléaire civil)¹⁴. En décalage, notre analyse de la politique française

¹⁰ Voir par exemple : Caroline F. Ziemke, « The National Myth and Strategic Personality of Iran : A Counterproliferation Perspective », in Victor A. Utgoff, ed., *The Coming Crisis. Nuclear proliferation, U.S. interests, and World Order*, Cambridge, Londres, MIT Press, 2000, p. 87-121.

¹¹ Scott D. Sagan, *The Limits of Safety : Organizations, Accidents, and Nuclear Weapons*, Princeton, Princeton University Press, 1993 ; Graham T. Allison, *Nuclear Terrorism: The Risks and Consequences of the Ultimate Disaster*, Londres, Constable, 2006 ; Thérèse Delpech, *L'héritage nucléaire*, Bruxelles, Complexe, 1997 ; Bruno Tertrais, *La menace nucléaire*, Paris, Armand Colin, 2011.

¹² Kenneth N. Waltz, « The Spread of Nuclear Weapons : More May Be Better », *Adelphi Papers*, 171, 1981 ; Scott D. Sagan, Kenneth N. Waltz, *The Spread of Nuclear Weapons: an Enduring Debate*, New York, Londres, W.W. Norton, 3^e édition, 2013 (1995).

¹³ John E. Mueller, *Atomic Obsession: Nuclear Alarmism from Hiroshima to Al-Qaeda*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

¹⁴ Harald Müller, ed., *European Non-Proliferation Policy 1993-1995*, Bruxelles, European Interuniversity Press, 1996 ; Michael D. Beck et al., *To Supply or to Deny: Comparing Non Proliferation Exports Controls in Five Key Countries*, La Haye, Kluwer Law International, 2003 ; Gregory Bouterin, ed., *Europe Facing Nuclear*

se concentre sur les relations transatlantiques et dépasse l'enjeu le plus immédiat du nucléaire militaire. Malgré le changement de conduite de la France envers la norme de non-prolifération, ce domaine de la politique internationale demeure une occasion privilégiée de frictions et de tensions avec les États-Unis. Dans les années 1970, la diplomatie française lutte contre le stigmate de pays proliférant que tentent de lui accoler les dirigeants américains tout en négociant sa participation limitée à des activités communes de contrôle des transferts de biens et technologies nucléaires. Dans la décennie 1990, et jusqu'au début des années 2000, les programmes nucléaires de l'Irak et de l'Iran constituent d'autres occasions pour les autorités françaises de se démarquer des lignes d'action de la politique étrangère américaine en contestant les définitions du « problème » et les solutions proposées. C'est ainsi que l'engagement français sur le dossier iranien s'inscrit dans le sillage d'une opposition vaine à une intervention militaire américaine en Irak. Cette récurrence de « différends transatlantiques » suggère que la question posée par le changement de la politique française de non-prolifération n'est pas seulement celle de l'adhésion à une norme¹⁵. La politique d'État étudiée a également partie liée aux contraintes de l'espace international dans lequel les acteurs et les pratiques, dont les conduites envers la prolifération ne sont qu'un aspect, prennent place. Ainsi, les activités diplomatiques articulées autour de la norme de non-prolifération des armes nucléaires recouvrent un autre objet d'étude, plus large, qui représente le véritable intérêt de la recherche, ce que certains auteurs appellent des « activités de rééquilibrage » de la

Weapons Challenges, Bruxelles, Bruylant, 2008 ; Matthew Kroenig, *Exporting the Bomb: Technology Transfer and the Spread of Nuclear Weapons*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2010 ; Etel Solingen, ed., *Sanctions, Statecraft, and Nuclear Proliferation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 ; Adam N. Stulberg, Matthew Fuhrmann, eds., *The Nuclear Renaissance and International Security*, Stanford, Stanford University Press, 2013 ; R. Scott Kemp, « The Nonproliferation Emperor Has No Clothes. The Gas Centrifuge, Supply-Side Controls, and the Future of Nuclear Proliferation », *International Security*, 38 (4), 2014, p. 39-78. Pour une exception, une étude historique de l'impact de la politique de non-prolifération sur l'intégration européenne et l'Alliance atlantique entre les années 1940 et 1960 : Susanna Schrafstetter, Stephen Twigg, *Avoiding Armageddon. Europe, the United States, and the Struggle for Nuclear Nonproliferation, 1945-1970*, Westport, Praeger, 2004.

¹⁵ Il convient donc de mettre à distance les explications spontanées des transformations de cette politique française qui élaborent, en insistant par exemple sur l'inquiétude que provoquent chez les acteurs l'essai atomique indien de mai 1974 et la découverte d'un programme nucléaire militaire clandestin en Irak en 1991, un raisonnement causal fonctionnaliste : si la politique s'est transformée, c'est que le problème a changé. Cf. Camille Grand, « La politique française de non-prolifération nucléaire », *Défense nationale*, 50, 1994, p. 99-111 ; Corentin Brustlein, « France: The Evolution of a Nuclear Exception », in Harsh Pant, ed., *Handbook of Nuclear Proliferation*, Abingdon, Routledge, 2012, p. 122.

puissance en l'articulant à un problème de « structure »¹⁶. Dans cette perspective, il ne peut être ignoré que le revirement à expliquer s'inscrit, selon le sens commun, dans une transformation du système international caractérisée par le passage d'un système dit bipolaire, marqué par l'affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique, à un système souvent dit post-bipolaire, faute d'accord supplémentaire sur ses propriétés, où les États-Unis apparaissent comme prédominants.

Repérer les effets de l'international en suivant les acteurs et leurs pratiques

Afin de capturer plusieurs états de la structure du système international, et donc de saisir comment l'effondrement de l'URSS a affecté les identités et les activités des acteurs, les terrains de l'enquête rassemblent différentes facettes de la politique française de non-prolifération nucléaire sur une période de plus de trente ans (1974-2009)¹⁷. Pour ne pas déduire d'un substantif une substance, selon l'expression de Ludwig Wittgenstein, et éviter tout engagement dans les luttes entre acteurs pour la définition de la réalité, l'idée d'un ensemble disparate d'actions menées *au nom* de la non-prolifération est retenue¹⁸. En cela, ce livre retrace les moments de redéfinition et d'institutionnalisation d'une catégorie d'action publique – « la politique de non-prolifération nucléaire » – capable d'opérer un classement et un étiquetage d'un ensemble hétéroclite de dispositifs, d'agents et d'actions¹⁹. Mais l'étude du changement de politique et de l'imposition du « problème » observés ne se limite pas à la question des usages d'un label. Si une large partie de la politique décrite consiste en des discours qui mettent en forme et en sens les conduites, ce n'est pas

¹⁶ Il est ici fait référence au cadre conceptuel de Kenneth Waltz sur lequel nous allons largement revenir.

¹⁷ Une comparaison internationale serait bien évidemment souhaitable, mais seule une analyse intensive permet de suivre au plus près les acteurs et leurs pratiques.

¹⁸ Pour dire de certaines pratiques et de certains événements qu'ils constituent des « exportations sensibles », des « programmes proliférants » ou encore des « crises de prolifération », il ne s'agit donc pas de s'intéresser à la « réalité » des activités nucléaires, mais de montrer qu'ils sont qualifiés comme tel par les producteurs de l'action et qu'ils mobilisent les instruments et les arènes de gestion de la question de la prolifération nucléaire. On s'appuie ici sur : Michel Dobry, « Brève note sur les turpitudes de la crisologie : que sommes nous en droit de déduire des multiples usages du mot "crise" ? », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 7, 1992, p. 289-294 et Yves Buchet de Neuilly, « La crise ? Quelle crise ? Dynamiques européennes de gestion des crises », in Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal, dir., *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La découverte, 2006, p. 270-286.

¹⁹ Vincent Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

qu'une politique de mots, et ceux-ci peuvent être trompeurs²⁰. Outre les inflexions des pratiques discursives gouvernementales, la modification des règles de contrôle des exportations nucléaires, l'annulation de contrats de vente, l'adhésion à des traités et la participation à des actions multilatérales jusque-là refusées, l'investissement dans les organisations internationales, les manœuvres diplomatiques déployées dans des « crises de prolifération » ou encore les compétitions bureaucratiques sont autant de moyens d'objectiver les transformations et les régularités de cette politique d'État.

Cet ouvrage ne vise toutefois pas à rendre compte de tous les aspects et de tous les moments de la politique française de non-prolifération. Il étudie certaines « zones privilégiées » relativement microscopiques²¹ : participation de la France au « groupe des fournisseurs nucléaires » entre 1974 et 1976, polémique sur les ventes d'installations nucléaires au Pakistan ou à l'Irak, découverte du programme nucléaire irakien en 1991 ou encore « crise iranienne » à partir de 2003. Pour une part, les descriptions et les explications sont commandées par les difficultés de l'accès aux données. Néanmoins, on connaît l'image, énoncée par l'épistémologue Abraham Kaplan, de l'ivrogne qui cherche obstinément ses clés au pied d'un lampadaire au seul prétexte que c'est là qu'il y a le plus de lumière²². Le choix a été fait de s'attarder sur les terrains apparaissant comme les plus riches d'enseignement au regard de la question principale posée, qui est celle des effets du système international sur la politique française de non-prolifération. L'étude s'attache donc prioritairement aux moments où l'intensité des relations transatlantiques est la plus haute, là où la « structure » du système international est susceptible de mieux se révéler en raison de la place particulière que les États-Unis y occupent. En outre, l'analyse ne vise pas à retracer une genèse de cette politique publique. Certes la restitution de la genèse des problèmes d'État, et plus largement des phénomènes sociaux contemporains, constitue un formidable instrument de dénaturalisation des évidences présentes. Revenir sur les modalités de l'imposition du « problème » de la prolifération nucléaire dans l'appareil

²⁰ Les études de la construction sociale de la sécurité ont pris un tournant linguistique en considérant que les discours prévalaient sur le reste : Barry Buzan, Ole Waever, Jaap de Wilde, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Rienner, 1998 ; David Mutimer, *The Weapon State: Proliferation and the Framing of Security*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1999.

²¹ Carlo Ginzburg, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Lagrasse, Verdier, 2010 (1979), p. 218-299.

²² Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 5^e édition, 2005 (1968), p. 21.

d'État au milieu des années 1970, c'est mettre à jour des incertitudes, des conflits et des compromis oubliés, et rappeler que les experts dominants vantent alors les vertus de la diffusion des armes nucléaires. De plus, ce passé pèse sur le présent. Des traces d'une *doxa* disqualifiant la politique de non-prolifération suivie, visiblement ancienne et affaiblie, ont pu être repérées autour du dossier iranien. Cependant, l'un des risques de ce type d'approche génétique est de penser le présent à partir du passé en considérant que la genèse d'un dispositif institutionnel enferme la vérité sur sa réalité présente, alors qu'une institution, une fois formée, peut avoir une vie propre et perdurer avec des enjeux qui ont changé²³. À distance de toute idée de nécessité historique, ce livre compare deux coupes temporelles séparées (1974-1981 et 2002-2009) qui correspondent à la fois à deux états différents de la politique française de non-prolifération nucléaire et à deux états différents du système international, et il s'intéresse à ce qui se passe au moment de la fin de la « guerre froide » afin de reconstituer la logique du passage entre ces deux états du jeu national et international. Enfin, pour multiplier les effets de connaissance, deux échelles de temporalité sont combinées : une analyse diachronique saisissant le processus d'institutionnalisation de la politique étudiée et une analyse synchronique restituant les actions autour de la question du nucléaire iranien dans le cours même de leur accomplissement²⁴.

Par ailleurs, en abordant un domaine de la « haute politique », ce travail s'est heurté à la difficulté de l'accès aux terrains d'enquête clos. Contre tout défaitisme méthodologique, plusieurs stratégies de recherche ont permis de banaliser l'approche des lieux de pouvoir internationaux²⁵. Pour réussir les entretiens auprès des diplomates et hauts fonctionnaires rencontrés – qui d'ordinaire savent contrôler leurs discours, nombre d'entre eux étant des spécialistes de l'élaboration d'« éléments de langage » – nous avons garanti l'anonymisation de leur parole, acquis des connaissances précises sur les dossiers étudiés pour gagner en crédibilité ou encore veillé à accumuler les témoignages et à diversifier les intérêts par rapport à

²³ Michel Dobry, « Ce dont sont faites les logiques de situation », in Pierre Favre *et al.*, dir., *L'atelier du politiste*, Paris, La Découverte, 2007, p. 128-129.

²⁴ Sur l'importance de ne pas limiter l'historicité des objets d'étude à la seule linéarité génétique : Vincent Dubois, « La sociologie de l'action publique. De la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Pascale Laborier, Danny Trom, dir., *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, p. 347-364 ; Philippe Corcuff, « Analyse politique, histoire et pluralisation des modèles d'historicité. Éléments d'épistémologie réflexive », *Revue française de science politique*, 61 (6), 2011, p. 1123-1143.

²⁵ Johanna Siméant, Victoria Lickert, Florent Pouponneau « Échelles, récifs, bureaux. Terrains du politique à l'international », in Johanna Siméant, dir., *Handbook des sciences sociales de l'international*, Paris, éditions du CNRS, 2015, p. 13-32.

l'enquête (de façon classique, il s'est avéré judicieux de rencontrer des acteurs « marginalisés », par exemple à la retraite ou « vaincus » dans la compétition pour la définition de la politique). En outre, si l'accès aux coffres où sont stockées les archives publiques a été difficile – la plupart des demandes de dérogation au délai légal de communication ayant été refusées – il a été possible de contourner, au moins en partie, les oppositions du ministère des Affaires étrangères ou du Commissariat à l'énergie atomique en jouant avec la logique du classement des documents, en saisissant ce que les acteurs font « fuiter » concernant des négociations en cours dans la presse et en consultant des archives étrangères. L'argumentation repose ainsi sur un dépouillement systématique de la presse, des discours et des documents publics librement consultables ; sur la réalisation entre février 2006 et décembre 2010 de 120 entretiens, la plupart enregistrés, auprès de 80 acteurs aux positions diversifiées (des diplomates français et étrangers, des membres du ministère de la Défense ou du Commissariat à l'énergie atomique, des responsables politiques, des fonctionnaires européens et internationaux ou encore des experts et universitaires) ; et sur l'exploitation de plusieurs fonds d'archives privées et publiques (du ministère des Affaires étrangères, de la présidence de la République ou encore du département d'État américain via notamment « Wikileaks »²⁶). De plus, en raison de la manière dont est construit l'objet, il ne faut pas surestimer les effets induits par le nonaccès à certaines informations sur le détail des luttes nationales. La restitution des processus causaux qui se sont constitués autour de l'action étudiée (« *process-tracing* »)²⁷ et la capture des logiques spécifiques des espaces sociaux impliqués importent davantage que la quête du moment et des modalités précises de la « prise de décision ».

²⁶ Après une publication progressive débutée fin 2010 en partenariat avec des quotidiens prestigieux, en août 2011, l'organisation non gouvernementale Wikileaks divulgue sur son site internet 251 287 communications entre le département d'État et ses 274 ambassades, consulats ou missions diplomatiques qu'un soldat américain lui a illégalement fournies.

²⁷ Alexander L. George, Andrew Bennett, *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge et Londres, MIT Press, 2004, p. 205-232 ; Jeffrey T. Checkel, « Process Tracing », in Audie Klotz, Deepa Prakash, eds., *Qualitative Methods in International Relations. A pluralist Guide*, Londres, Palgrave Macmillan, 2008, p. 114-127. En simplifiant, la démarche du *process-tracing* vise à procéder à l'analyse empirique d'un événement en identifiant une série d'étape intermédiaire entre les variables indépendantes et dépendantes. Alors qu'un risque potentiel de cette approche est de perdre de vue le contexte structurel plus large, nous l'utilisons justement pour saisir comment concrètement les effets du système international pèsent sur les acteurs et leurs pratiques.

Notre analyse souligne que la politique de non-prolifération est devenue, depuis la fin de la guerre froide, un moyen pour des acteurs diplomatiques français d'exister dans un système international dominé par les États-Unis. Rendre opérationnelle une recherche visant à montrer comment la position de la France dans le système international façonne sa politique étrangère implique de déterminer les propriétés structurelles de cet espace social et d'établir le passage de la « structure » aux actes concrets. L'analyse a ainsi pour point de départ l'idée selon laquelle l'inégale distribution des ressources entre les unités politiques du système international a des effets de socialisation sur les acteurs et qu'elle peut agir directement sur leurs pratiques diplomatiques (chapitre 1, que le lecteur non intéressé par les cadrages théoriques pourra passer). Ensuite, une comparaison de deux états de la politique française de non-prolifération nucléaire (1974-1981 ; 2002-2009) permet d'exposer en détail ce que cet ouvrage entend expliquer. En dépit de pratiques opposées envers la même norme internationale, il existe une constante : le maintien, sous des modalités différentes, d'une certaine distance à l'égard des initiatives américaines, distance pouvant être appréhendée comme une forme de « rééquilibrage » de la puissance (chapitre 2). L'évolution de « la position de la France » trouve une partie de son explication dans les reconfigurations des alliances et des rivalités au sein de l'appareil d'État liées notamment à l'émergence de plusieurs groupes d'« experts » de la non-prolifération (chapitre 3). Même si elles ont des dynamiques propres, les conditions internes de production de cette politique étrangère portent les traces de contraintes provenant des transformations du système international. Pour rendre compte de l'engagement du Commissariat à l'énergie atomique dans la voie de la non-prolifération au début des années 1990, l'analyse retient des variables politiques et des cheminements causaux qui changent et s'engendrent avec la fin de la guerre froide, et qui modèlent la politique et ceux qui prétendent la produire (chapitre 4). Enfin, pour saisir la manière dont les différents acteurs de la diplomatie française rencontrent les structures sociales au cours de leur activité sur le dossier du nucléaire iranien, et s'en accommodent faute de pouvoir faire autrement, l'hypothèse d'une division internationale du travail diplomatique est développée (chapitre 5). En cela, l'étude des négociations avec l'Iran est un moyen d'avoir prise sur une partie centrale de l'explication du changement de la politique française de non-prolifération.